

CHARTRE FORESTIÈRE du Pays du Grand Briançonnais *Synthèse des groupes de travail sur les orientations*

Liste des personnes présentes [cf. *Annexe téléchargeable sur le site internet*].

La présente synthèse relate les conclusions des trois groupes de travail sur les orientations stratégiques concertées, programmés les 11 et 12 mars 2009. Ces derniers, composés par familles d'acteurs [« Techniques », « Usagers » et « Elus »], ont été chargés de définir les orientations stratégiques pour le territoire de la Charte forestière ainsi que les grandes lignes d'actions à mener à court, moyen et long terme. Celles-ci constitueront les lignes d'actions de la charte forestière dans le cadre d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

La méthode de travail retenue, pour mener à bien les groupes, était basée sur des propositions "choc" appelée items. Les participants ont été amenés à exprimer individuellement leur avis personnel suivant une échelle d'intérêts symbolisés par des couleurs. Ensuite, par traitement informatique approprié et en temps réel, les avis de l'ensemble des participants ont été affichés à l'écran. Pour chaque item, une discussion a été engagée permettant d'exprimer les besoins et attentes de chacun [cf. *Annexe téléchargeable sur le site internet*].

Ci-dessous figure les synthèses de chaque item.

II) Synthèse par items

1/ On peut augmenter la quantité de bois mobilisée sans se préoccuper du regroupement des propriétaires.

La majorité des participants, sur l'ensemble des 3 groupes, ont exprimé un avis contraire à l'affirmation proposée. Il semblerait que la mobilisation des bois passe par un regroupement des propriétaires, et cela notamment en forêt privée où le foncier est extrêmement morcelé avec des petites parcelles et une multipropriété sous forme d'indivisions et de Biens Non Délimités.

La mobilisation des bois peut être augmentée en :

- récoltant plus de bois en forêt publique où les outils de gestion existants permettent cette augmentation de la mobilisation
- mobilisant du bois en forêt privée, après avoir incité les propriétaires à se regrouper et fait émerger des structures légères de regroupement (ASL) ou utilisant les groupements existants (AFP) ou en aidant les échanges fonciers
- adaptant la gestion : raccourcissement des rotations et augmentation des taux de prélèvement tout en respectant l'équilibre d'une forêt multifonctionnelle,

Mais cette augmentation de la mobilisation des bois ne peut se faire sans l'accord des propriétaires et sans une concertation efficace.

Cet item est ressorti comme important pour le groupe « technique et usager » et comme secondaire pour le groupe « élus ».

2/ Le faible développement du débardage par câble démontre l'intérêt limité de cette technique de sortie du bois pour le territoire.

La majorité des participants, sur l'ensemble des 3 groupes, ont exprimé un avis contraire à l'affirmation proposée. Le faible développement du débardage par câble n'est pas lié à l'intérêt limité de cette technique. Le câble est complémentaire du réseau de desserte existant et doit être une solution alternative.

Dans le contexte d'un massif plutôt bien équipé en pistes et traines, le câble est un moyen de débardage à limiter aux zones où il présente un intérêt supérieur à la création de pistes ou traines pour des raisons économiques (pistes compliquées, fort besoin d'entretien des pistes créées) ou écologiques.

Mais certaines limites sont à prendre en compte :

- impact des axes de débardage,
- besoin de places de dépôt,
- faible technicité des professionnels (pas de câbliste sur le massif).
- surcoût d'exploitation par rapport à une exploitation dite classique

Cet item est ressorti comme important dans les trois groupes.

3/ Sans augmentation de la quantité de bois récolté sur le territoire, les exploitants forestiers et les scieurs sont menacés à court terme.

Les avis sont assez nuancés. Les menaces qui pèsent sur les entreprises de la filière bois ne semblent pas être liées directement à la quantité de bois mobilisée sur le territoire. En effet, si la récolte augmentait, notamment de bois de bonne qualité, leur commercialisation ne serait pas assurée. De plus, la filière est menacée par un vieillissement de ses actifs et traverse actuellement une conjoncture inquiétante.

Cet item est ressorti comme important pour le groupe « technique et usager ».

4/ Le développement de la filière bois du territoire et des emplois qu'elle génère passe par une industrialisation des unités de première transformation.

Les avis sont nuancés. Il ressort un besoin de modernisation et de développement plutôt que de création de grosses structures industrielles.

Ces dernières, du fait d'un bassin d'approvisionnement limité en qualité induiraient :

- une concentration (disparition) des unités existantes,
- des transports de bois de l'extérieur,
- une fragilité face aux événements économiques extérieurs et à la concurrence internationale.

Le besoin des entreprises de la filière se situe plutôt vers une modernisation des structures artisanales avec de nouveaux process' et une adéquation de la production à la demande en offrant des bois séchés, rabotés, triés, ... Des investissements sur des équipements collectifs pouvant être mutualisés sur une plate forme commune (fusion de compétences et de moyen de production) pourraient être mis en place sur le territoire.

Cet item est ressorti comme prioritaire pour le groupe « technique et usager ».

5/ Les bois locaux peuvent être plus largement utilisés en seconde transformation mais aussi dans les bâtiments agricoles et collectifs construits sur le territoire.

Les avis vont majoritairement vers une valorisation plus large des bois locaux. Mais face aux limites induites par les caractéristiques des bois locaux (chers et complexes à mettre en œuvre), seule une volonté forte permettra d'en utiliser plus dans la construction locale :

- régime d'obligations / compensation pour l'utilisation des bois locaux,
- intégration de l'utilisation des bois locaux dans les marchés publics et les PLU,
- soutien de la filière bois locale par des aides à l'investissement et à la modernisation,
- structuration de la filière bois dans son ensemble pour répondre à cet objectif (de l'exploitant à l'architecte).

Cet item est ressorti comme prioritaire pour le groupe « technique et usager » et comme important pour le groupe « élus ».

6/ Les entreprises de la filière bois sont maîtresses de leur destin, et elles n'ont pas besoin d'aide ni pour assurer leur reprise, ni pour étendre leur installations dans un contexte de forte concurrence d'usage du foncier

Les avis sont nuancés entre le groupe « Technique et Usager » et le groupe « Elus ». Il y a un fort besoin d'information des collectivités concernant les problématiques (reprise et d'extension) des entreprises de la filière bois. Pour ces dernières, la mise en place un accompagnement individuel et des formations collectives serait envisageable. Pour le développement des installations des entreprises, un besoin de réserves de foncier lors des révisions des documents de planifications (POS, PLU, ...) par les communes est exprimé.

Cet item est ressorti comme important dans les trois groupes.

7/ La coexistence de pratiques anciennes (exploitation forestière, pastoralisme, chasse, ...) et d'une montée en puissance de l'usage de loisir (randonnées, loisir motorisé, ...) de la forêt est possible sans mener d'actions spécifiques de sensibilisation.

La majorité des participants ont émis un avis contraire à cette affirmation. Bien que les conflits d'usages soient quasi-inexistants (ou non apparents), il convient d'anticiper leur développement (notamment par importation de ces conflits de l'extérieur vers le territoire).

La sensibilisation doit porter sur la coexistence des usages dans la forêt et la nécessité de gestion et d'exploitation de la forêt. Cette sensibilisation doit être directe (concertation) auprès des locaux, et passe plutôt par des panneaux / dépliants auprès des extérieurs.

Pour les sports motorisés, il convient avant tout d'appliquer la réglementation.

Cet item est ressorti comme secondaire pour le groupe « technique et usager » et comme prioritaire pour le groupe « élus ».

8/ Les forêts du Pays bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour permettre le développement d'activités en lien avec l'éducation à l'environnement.

Les participants se sont tous positionnés en accord. Les forêts du Pays du Grand Briançonnais bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour réaliser des projets pédagogiques. Ces derniers doivent être construits en partenariat entre les éducateurs à l'environnement et les gestionnaires forestiers.

Cet item est ressorti comme important pour le groupe « technique et usager ».

9/ Le développement des populations de cervidés, comme celui de la pratique du ski hors-piste sont des menaces pour la pérennité des peuplements forestiers de certains secteurs.

La majorité des participants partage cette idée. La problématique de la régénération dans les stations de ski et sur les zones de ski hors piste apparaît comme peu importante. La gestion des forêts en station de ski semble relever d'une relation simple entre gestionnaire forestier et gestionnaire de station.

Concernant la pression des populations de cervidés, il semble nécessaire de prouver et quantifier les dégâts par l'implantation de placettes de suivi et de qualification des dégâts. Si les dégâts sont avérés et que la

régénération est menacée, il serait sans doute nécessaire de faire évoluer les populations de cervidés et d'adapter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cet item est ressorti comme prioritaire pour le groupe « technique et usager » et comme important pour le groupe « élus ».

10/ L'identification et la localisation des habitats et des espèces est un préalable à la prise en compte de la biodiversité commune dans la gestion forestière.

L'enjeu est très faible dans la mesure où les acteurs pensent intégrer déjà largement la biodiversité commune par leurs règles de gestion et même par leurs actes de non-gestion [! la non gestion sur de grandes surfaces entraîne une homogénéisation du couvert forestier, dans ce cas le fait de pratiquer une coupe dans un massif permet de créer une certaine diversité]

Cet item est ressorti comme secondaire pour le groupe « technique et usager ».

11/ Le paysage du territoire est peut être marqué par une fermeture des milieux ouverts mais ce n'est pas le pastoralisme qui permettra d'enrayer cette tendance inéluctable.

L'enjeu est bien partagé. Même si certaines zones peuvent être laissées à la dynamique forestière (notamment en cas de risques naturels), le pastoralisme doit être aidé, notamment par l'utilisation de méthodes adaptées (broyage mécaniques des landes et des refus). Le pastoralisme est un outil de développement durable (garante du bon maintien des agriculteurs, assure une valorisation de la ressource, faible impact,...). La gestion de l'espace peut également se faire via la contractualisation de Natura 2000 permettant l'ouverture des milieux [exemple : opération d'ouverture Vallée du Fournel] et des opérations de sylvo-pastoralisme.

Cet item est ressorti comme secondaire pour le groupe « technique et usager » et comme important pour le groupe « élus ».

12/ La régénération du mélèze est trop complexe et coûteuse pour assurer sa sauvegarde malgré son caractère emblématique.

Les avis sont nuancés. La régénération n'est pas si complexe que ça dans la plupart des cas. Dans les situations où la régénération peut être limitée au décapage ou à la plantation suite à une coupe de régénération (par trouée), elle doit être réalisée et aidée. Ailleurs (régénération de sapin ou de feuillus acquise et dynamique), la question du respect de la dynamique naturelle se pose. De même lorsque la pression des cervidés sur la régénération se fait trop forte. (dit dans les réponses à la question 9)

Le coût de réalisation est plus important que celui d'opérations traditionnelles de régénération naturelle. Toutefois, le département à travers le programme spécial « mélèze » permet d'obtenir une aide financière à hauteur de 80 % (Conseil Régional : 50 %, Conseil Général : 30 %).

Le maintien du mélèzin n'est pas seulement l'engagement des forestiers. Il concerne les volontés politiques de le conserver ou non.

Cet item est ressorti comme prioritaire dans les trois groupes.

13/ Face aux évolutions climatiques prévisibles, il est important d'adapter la gestion forestière

La majorité des participants partage cette idée. Les gestionnaires s'adaptent déjà un peu [adaptation des prélèvements notamment en pessière] mais il y a un besoin de veille et de partenariat avec les chercheurs scientifiques [CNRS, INRA].

Cet item est ressorti comme important pour le groupe « technique et usager ».

14/ La culture forestière fait défaut

L'enjeu est partagé et porte à la fois sur le besoin de partager des connaissances communes de la forêt du Pays, et notamment sur ses valeurs multiples [alimentation d'eau potable/intrinsèque/support de loisir/chasse/pastoralisme/...]. Cela passe par un effort d'information, la mise en place de relais entre les élus et gestionnaires, une animation continue de la charte forestière. Et par une sensibilisation spécifique des propriétaires forestiers à une gestion forestière durable.

Cet item est ressorti comme secondaire pour le groupe « technique et usager ».

15/ Si l'on n'entretient pas et on ne renouvelle pas les peuplements (RTM, ripisylves,) les risques naturels sont susceptibles d'être accrus

L'enjeu est partagé. Il faut appliquer les règles de gestion minimales, valoriser la fonction de protection des forêts et informer sur le danger induit par l'absence de gestion. La réalisation d'une cartographie des zones forestières à forts risques naturels permettrait de repérer les forêts dans lesquelles une intervention est urgente.

Concernant les ripisylves, il serait souhaitable d'entretenir ces espaces afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles de modérateurs des écoulements et de réducteur des pointes de crues.

Cet item est ressorti comme prioritaire pour le groupe « technique et usager » et comme important pour le groupe « élus ».

16/ La mise en place d'une gestion forestière concertée est garante d'une démarche durable

L'enjeu est partagé. Il s'agit essentiellement que les propriétaires (notamment les communes) maîtrisent mieux la gestion de leur forêt par une formation, par la désignation d'interlocuteurs et par l'animation de la CFT pouvant devenir un interlocuteur technique à l'échelle de la CFT.

Cet item est ressorti comme important dans les trois groupes.

ANNEXES

I] Liste des personnes présentes :

*** Groupe de travail « Technique »*

Présent : AUFFRAY Pascal, Conseil Général 05 ; BARELLE Stéphane, Communauté de Communes du Briançonnais ; CARLES Jean, Administrateur CRPF PACA ; CATALA Julie, Communauté de Communes du Pays des Ecrins ; CHAMAGNE Pierre, Président Conseil de développement
DEVYNCK David, URACOFOR ; LIENARD Bertrand, ONF 05 ; MARCELLIN Stéphanie, Communauté de Communes des Escartons du Queyras ; MOUGIN Rémi, Pays du Grand Briançonnais ; PETITEAU Marc, DDAF 05 ; VILLETARD Matthieu, PNE.
Olivier CHANDIOUX, Alcina ; Laure GERBE-RAYNAUD, Animatrice Charte forestière.

Excusé : DAVIN Laurence, Communes Forestière 05 ; LEROUX Aurore, Région PACA ; THUILLERE Emmanuelle, Communauté de Communes du Guillestrois

*** Groupe de travail « Usager »*

Présent : Roland DAVIN, gérant SARL Scierie DAVIN ; Jean-Marc D'INCAN, syndicat des exploitants forestiers et scieurs PACA ; Nicolas JEAN, FDC 05 ; Anne LAUZON, comité départemental Randonnée 05 ; Patrick LEONARD, ONCFS ; Sylvain MARTIN, agriculteur et propriétaire ; Christian MASSA, ONF Guillestrois-Queyras ; Gaëtan MARTINON, Terre d'Eden ; Catherine MICHEL, CRPF PACA ; Jean-Michel RAYNE, chambre d'agriculture, coopérative Provence forêt ; Simon VIEUX, CERPAM ; Agnès VIVAT, communauté de commune du Guillestrois / Natura 2000 stepnique.
Olivier CHANDIOUX, Alcina ; Laure GERBE-RAYNAUD, Animatrice Charte forestière.

Excusé : Gilles BOSSUET, CRPF PACA ; Natacha HEITZ, Maison de la Nature des Hautes-Alpes ; Guillaume JOLY, Chalets Bayrou.

*** Groupe de travail « Elus »*

Présent : Stéphane BARELLE, commune de Cervière ; Robert ETIENNE, commune de Pelvoux ; Martin FAURE, commune de Saint Martin de Queyrières ; André IMBERT, commune de Ceillac ; Vincent LELEU, commune de Saint Martin de Queyrières ; Jean-Mary MICHEL, commune de Saint-Crépin ; Jean MOREL, commune d'Eygliers ; Sébastien PILOT, commune de Guillestre ; Claude PLEINDOUX, Monétier les Bains
Robert REYMOND, commune de l'Argentière-La Bessée ; Jean-Robert RICHARD, commune de La Roche de Rame.

Olivier CHANDIOUX, Alcina ; Jacques CHEVALLIER, conseil développement du Pays du Grand Briançonnais ; Laure GERBE-RAYNAUD, Animatrice Charte forestière ; Rémi MOUGIN, Pays du Grand Briançonnais.

Excusé : Jacques Bosio, Maire d'Aiguilles ; Joël GIRAUD, Député-Maire de l'Argentière-La Bessée,

II] Rappel : objectif des Groupes de travail

Sur la base des enjeux identifiés¹ au cours de la phase de diagnostic, les objectifs étaient de :

- Définir et hiérarchiser les orientations de la Charte forestière du Pays Grand Briançonnais,
- Fixer des objectifs à court, moyen et long terme,
- Définir les axes à partir desquels le plan d'action de la Charte forestière va être organisé

Ce travail servira ensuite à la rédaction d'un rapport sur les « orientations et des stratégies ». Le Comité de pilotage, prévu dans les semaines prochaines, validera ensuite ces orientations et fixera les priorités qui devront être retenues pour l'élaboration du plan d'action et pour lesquelles les collectivités et leurs partenaires souhaitent s'engager.

¹ cf. annexe

III] Enjeux prioritaires :

<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien du mélézin ; - Le maintien de la mosaïque des milieux ; - Meilleure gestion du foncier ; - Le soutien et aide au développement des entreprises de la filière bois ; - La promotion et valorisation des bois locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation de la ressource - Le développement des activités pédagogiques ; - Le soutien aux activités sylvo-pastorale ; - Les risques naturels ; - Le maintien de la biodiversité ; - La gestion forestière concertée.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

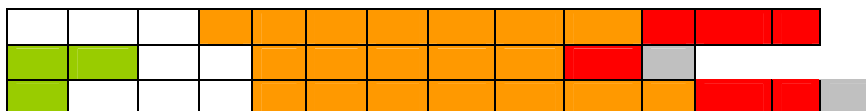
IV] Méthodologie de travail – Abaque de Régnier

Sur une proposition "choc" appelée item, les participants ont été amenés à exprimer individuellement leur avis personnel suivant une échelle d'intérêts symbolisés par des couleurs.



Ensuite, par traitement informatique approprié et en temps réel, les avis de l'ensemble des participants ont été affichés à l'écran. Pour chaque item, une discussion a été engagée permettant d'exprimer les besoins et attentes de chacun.

Pour s'adapter au calendrier de réunion prévu pour le groupe de travail « élus », sans tronquer le temps de parole, seuls 10 items ont été proposés à ce groupe de travail. Les items écartés l'ont été car ils présentaient des éléments redondants avec d'autres items où avaient fait l'objet d'un consensus largement exprimé lors des deux groupes de travail précédents.

V] Expression orale durant les groupes de travail**1/ On peut augmenter la quantité de bois mobilisée sans se préoccuper du regroupement des propriétaires.***GW technique**GW usager**GW élus***Commentaires / Débats :***Groupe de travail technique :*

Il y a un objectif national de doubler la mobilisation des bois.

Il y a une réserve sur pied en F. publique et F. privée (PSG). Le volume prélevé est très faible par rapport à la production biologique.

Il s'agit avant tout du choix des gestionnaires. Quelle méthode de sylviculture adoptée : extensive ou intensive (cette dernière peut poser problème avec l'environnement)

Attention, mettre en place une gestion plus dynamique risque de poser des problèmes de coûts de rentabilité mais permettrait une augmentation du prélèvement.

Concernant la mobilisation des bois en forêt publique : il faut déjà récolter ce qui possible. Les outils sont déjà en place avec des documents de gestion et une ressource gérée depuis de nombreuses années.

Concernant la forêt privée, il faut mettre en place des actions fortes.

Regroupement de la forêt privée : pas question de remembrement car opération très lourde. Il faut mettre en place un schéma forestier de massif.

Attention, on a une forêt multifonctionnelle. L'équilibre est plus ou moins mené et l'augmentation du prélèvement est susceptible de modifier ces équilibres, à étudier.

Groupe de travail usager :

En forêt publique, on peut mobiliser plus de bois.

En forêt privée, il faut mobiliser plus de bois.

On peut mobiliser/sortir plus de bois en forêt privée avec comme moyen le regroupement des propriétaires.

En forêt privée, la marge de manœuvre est grande car on part de 0.

Mobiliser plus sans regrouper n'est pas possible dans cette partie du département. Il faut mettre en place une animation individuelle mais elle est lourde par rapport à l'intérêt des bois à sortir. Il faut mettre en place des structures qui émanent du territoire et des propriétaires.

Groupe de travail élus

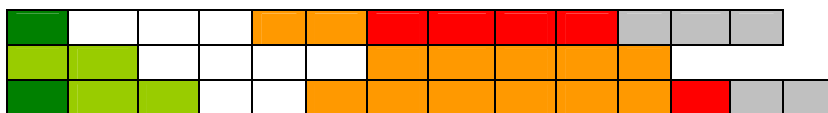
Dans un premier temps il faut s'affranchir de la propriété forestière par rapport à la quantité des bois sur pied.
On ne peut pas rentrer en forêt sans autorisation. Il faut avoir obligatoirement l'avis du propriétaire. Toutefois on peut convaincre mais ne pas obliger.
Les propriétaires n'ont pas envie d'investir sur du long terme
Sur le côté regroupement, il faut un président avec une politique. Il existe des outils comme les groupements pastoraux.

2/ Le faible développement du débardage par câble démontre l'intérêt limité de cette technique de sortie du bois pour le territoire.

GW technique

GW usager

GW élus

*Groupe de travail technique :*

Economiquement la rentabilité n'est pas prouvée.

Les forestiers français ont abandonné le câble par manque d'intérêt, et ce n'est pas pour rien.

Il y a assez de pistes sur le territoire.

Il faut déjà, et en premier lieu, entretenir les pistes (secondaires et principales) existantes. Attention il faut bien équilibrer le réseau des pistes et nous n'avons pas besoin de se focaliser sur le câble

Il manque un réseau de formation pour les professionnels qui veulent se lancer dans le câble.

Concernant le câble on se confronte à des problèmes d'investissement. Nos petites entreprises n'ont pas la capacité financière pour de tels investissements.

Il ne faut pas opposer desserte et câble. Le câble est complémentaire avec le réseau de desserte. Pour utiliser le câble il faut de la desserte existante

C'est un outil de diversification qui a son intérêt dans les zones inaccessibles (pour des raisons écologiques et/ou économiques).

Le câble peut être une solution alternative

Le câble peut être une solution de remplacement à l'entretien des pistes.

Groupe de travail usager

Le câble permet de sortir du bois non desservi avec un volume nécessaire.

Il permet de limiter la pénétration (enjeu environnemental) et les perturbations. C'est un outil complémentaire

Pour les zones avec traines et place de dépôt = OK

Economiquement cela revient plus cher. Il faut laisser à l'exploitant le choix de son mode d'exploitation.

On ne crée plus de traine. Se sont des projets qui sont abandonnés par l'ONF.

Le câble nécessite un maillage de piste conséquent.

Pour les zones à fortes contraintes (environnementales/techniques/Paysagères) on peut se poser la question de savoir qui paye le surplus, la différence entre exploitation classique et câble.

Groupe de travail élus

Dans le 05 on n'a plus l'habitude de la technique câble. Par contre dans les 2 Savoie, cet outil a pu être développé. Est-ce que c'est la seule technique de mobilisation des bois pour récolter la ressource non-desservie ? Si c'est la seule, il faut la développer.

Le câble a un réel intérêt pour préserver la nature et donc un enjeu environnemental.

Le faible développement du débardage par câble est peut-être lié au faible nombre d'opérateurs (quasi nul en PACA)

Il y a un problème de culture, de rentabilité économique, et de formation.

La technique du câble a également des contraintes sur l'environnement [lors de la vidange des bois, et des emprises du câble].

Le coût est également très important.

Il faut lier le coût économique et l'intérêt technique du câble.

Le savoir-faire n'existe pratiquement plus

C'est une méthode parmi d'autre avec des options et il faut choisir la plus pertinente.

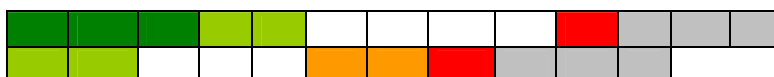
L'accessibilité des massifs devrait être assurée (arrêté préfectoral 2003/2004) pour des raisons de sécurité.

Les pistes sont donc reconnues pour leur caractère multifonctionnel (exploitation du bois et sécurité -DFCI, ...)

3/ Sans augmentation de la quantité de bois récolté sur le territoire, les exploitants forestiers et les scieurs sont menacés à court terme.

GW technique

GW usager

*Groupe de travail technique :*

La mobilisation des bois est à la base de la pérennité des exploitants forestiers et des scieurs.

Les scieurs sont inquiets pour leur avenir.

Il faut moderniser les entreprises pour qu'elles se développent vers de nouveaux marchés comme par exemple le bois construction.

Il y a une bonne partie des bois qui sont de mauvaise qualité et il est difficile de les écouler.

En forêt publique, les professionnels ne se battent pas pour acheter les lots mis en vente.

On note une très faible mobilisation des professionnels, un caractère individualiste, et pas de solidarité entre eux.

Il faut une refonte de la structuration.

Pas de mutualisation de moyens

Pas de volonté des exploitants forestiers liés à l'outil de production et à la modernisation

Groupe de travail usager :

La menace est existante pour les exploitants forestiers et les scieurs

S'il n'y a pas plus de volume mobilisé, il y aura moins d'exploitants forestiers

Il est nécessaire d'améliorer la desserte pour augmenter la quantité de bois prélevée en forêt soumise

Grâce à la mécanisation, les exploitants forestiers ont la capacité de récolter plus.

Le bois on l'a, ce n'est pas le problème

Il faut améliorer la 1^{ère} transformation [compétitivité locale].

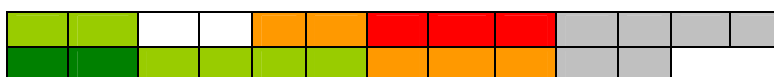
Le marché du bois est actuellement dans une crise conjoncturelle.

Même si la récolte augmente on a du mal à la commercialiser mais on ne peut pas dire non sur une augmentation de la quantité de bois.

Attention aux prélèvements par rapport aux aménagements et au capital sur pied

4/ Le développement de la filière bois du territoire et des emplois qu'elle génère passe par une industrialisation des unités de première transformation.

GW technique



GW usager

Groupe de travail technique :

Il faut que la rentabilité économique puisse être avérée si on passe au stade de l'industrialisation.

La concentration des acteurs n'est peut être pas bon pour l'emploi et le fonctionnement de la filière.

L'industrialisation c'est la clé de l'emploi

Les modèles économiques simples (en tourisme comme en industrie) peuvent être bons

L'industrialisation est indispensable pour faire face à la classification des bois qui oblige à faire des investissements.

Il faut mutualiser le matériel et industrialiser en créant des pôles bois (fusion de compétences et de matériel)

Travailler en partenariat

Créer des zones bois, le territoire du Guillestrois a un bon potentiel

Il faut s'ouvrir et s'orienter vers d'autres marchés

Il faut définir les orientations par rapports au besoin et à la demande exprimés sur le territoire. Actuellement le besoin exprimé se situer vers la construction bois

Les métiers de la filière bois soulèvent une question sur la pénibilité du travail : il faut améliorer les outils de production pour rendre plus viable le travail

Groupe de travail usager :

L'industrialisation peut passer par la mise en place de nouveaux procédés, de séchoir, d'outils pour trier le bois, dans l'optique de créer de l'emploi.

Le modèle artisanal est plus rustique mais à l'échelle du territoire, il y a besoin d'un peu d'industrialisation.

Il faut adapter l'offre à la demande et répondre à un besoin.

Diversification des entreprises de transformation (séchage, rabotage, brossage, panneaux assemblés, ...)

Mettre en place des plates-formes sur le territoire, mutualiser les moyens de production

Le coût du transport devient énorme, il faut limiter la distance entre la mobilisation de la ressource et les unités de transformation

Il faut augmenter les volumes transformés

Il faut aller au delà et valoriser les produits sciés, se diriger vers des chalets de haute qualité

Aider la structure artisanale à se moderniser avec de nouveaux process

Pas suffisamment de débouché pour se lancer dans des systèmes industrialisés

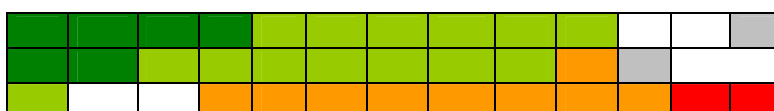
Pas besoin de grosses unités sur le territoire.

L'industrialisation, c'est une fuite en avant (charges des matériels, investissement, amortissement).

Quid de la qualité des bois ?

5/ Les bois locaux peuvent être plus largement utilisés en seconde transformation mais aussi dans les bâtiments agricoles et collectifs construits sur le territoire.

GW technique



GW usager

GW élus

Groupe de travail technique

Il y a avant tout un problème de normalisation (séchage)

Norme des architectes

Pas assez de volonté

Pour utiliser les bois locaux dans les constructions locales il faut que le réseau, la filière soit structurée et cohérente de l'amont à l'aval [exemple du FIBOIS 26 qui a regroupé les scieurs, les entreprises de la 1^{ère} transformation et les architectes].

Il manque un réseau et par conséquent la filière n'est pas structurée

Il y a un inconscient collectif de rejet du bois mais c'est en train de changer

Volontarisme des maîtres d'ouvrage à mettre une clause d'utilisation des bois locaux dans les appels d'offre

Le mélèze du Pays est plus dur à travailler que celui de Russie qui est plus tendre

Groupe de travail usager

Il y a une marge faible dans l'utilisation dans les bâtiments agricoles et les collectivités du fait d'un coût plus important du bois local par rapport aux bois extérieurs

Le choix des constructeurs pour les BA d'élevage se fait, selon une enquête nationale, par rapport à la proximité du fabriquant.

Groupe de travail élus

Pour les bâtiments agricoles, on utilise des bois rond et il en faut beaucoup donc le coût de revient est cher.

La question du coût est peut être le seul frein

Il y a des logiques de marché et les entreprises de 2^{ème} Transformation vont se fournir vers le moins cher avec du bois venant de Russie

Il y a peut-être une explication par rapport à un problème de qualité des bois

Il faut aussi se poser la question suivante : y a-t-il des possibilités économique et technique ?

Y a-t-il des aides pour la construction de séchoirs ?

Prendre exemple sur le Val d'Aoste (même conditions géographique et qualité des bois). Les scieries et les exploitants forestiers sont subventionnés 50% du coût de la rénovation de leur aménagement de leurs scieries (séchoirs compris). Ils ont obligation en retour de traiter plus de 30% de bois locaux. La loi oblige les constructeurs à utiliser les bois locaux pour les charpentiers. Le débit est fixé (d'avantage standardisé).

Il faut impliquer les architectes et les charpentiers dans la sensibilisation de l'utilisation de bois locaux

Autoriser plus de bois construction dans le PLU (20% de surface autorisé)

L'utilisation des bois locaux est une réelle volonté politique

Il faut mettre en place des contraintes et des mesures de compensation, et pourquoi pas une taxe sur l'importation du bois,

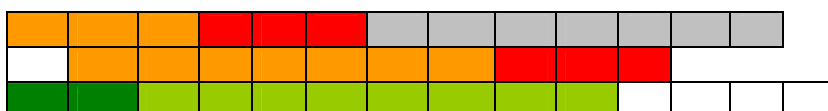
Il faut moderniser les scieries familiales.

6/ Les entreprises de la filière bois sont maîtresses de leur destin, et elles n'ont pas besoin d'aide ni pour assurer leur reprise, ni pour étendre leur installations dans un contexte de forte concurrence d'usage du foncier

GW technique

GW usager

GW élus

*Groupe de travail technique :*

Si les financeurs ne sont pas là pour soutenir la filière, va tout droit dans le mur.

Il faut aider les entreprises dans leurs démarches de transmission

Le foncier est le frein majeur pour l'extension des installations.

Il n'y a pas d'anticipation de la reprise des entreprises familiales alors qu'il faut du temps aux collectivités pour mobiliser du terrain

Il faut mettre en place un accompagnement individuel et des formations collectives. Prendre exemple sur l'IRCE qui accompagne les entreprises à la création, la reprise, et au développement.

Groupe de travail usager :

Actuellement il faut être fou pour reprendre une entreprise. Sans aide, on ne va pas s'en sortir.

Les communes doivent réserver des emplacements (foncier) aux entreprises artisanales.

Se sont les pouvoirs publics qui doivent réserver du foncier lors des révisions des documents de planifications : POS, PLU, ...)

Les entreprises peuvent être tentées par la spéculation foncière, leur terrain ayant été gagnés par l'urbanisation.

Groupe de travail élus :

Les communes ne savent pas si les entreprises s'en sortent ou non.

On doit trouver du foncier mais il n'y en a pas de disponible pour les extensions des installations

Les installations se font rattraper par les zones urbanisables

Les PPR sont contraignants au niveau du foncier

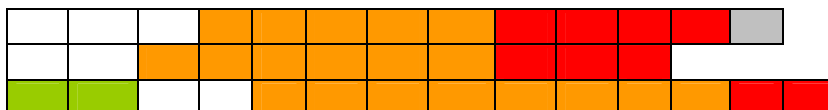
Le seul moyen est de mettre des zones agricoles et forestières dans les PLU

7/ La coexistence de pratiques anciennes (exploitation forestière, pastoralisme, chasse, ...) et d'une montée en puissance de l'usage de loisir (randonnées, loisir motorisé, ...) de la forêt est possible sans mener d'actions spécifiques de sensibilisation.

GW technique

GW usager

GW élus



Groupe de travail technique :

Mettre en place des actions spécifique de sensibilisation est trop réducteur et trop faible.

Les actions de réflexion doivent être échangées avec les décideurs du Grand Briançonnais

Il faut informer le grand public sur les questions de pratiques anciennes.

Pression très forte de l'idéologie environnementale dans la direction d'un rejet de l'exploitation. Difficile à contrer.

Concernant les abus des sports motorisés, il faut faire appliquer la réglementation

Il n'y a pas de nécessité de se focaliser sur cette problématique dans la mesure où Il n'y a pas de conflit d'envergure national.

Par contre il y a des points focaux sur le territoire qui connaissent des tensions et qui sont peu relayés. Cervière / Villard st Pancrace.

Il faut faire attention à l'évolution de ces problématiques car il y a un report des conflits des autres espaces sur le O5. Il faut notamment surveiller les loisirs motorisés.

Prendre exemple sur l'action mise en place entre les pêcheurs et le sport d'eau vive : mettre en place des arrêtés préfectoraux afin de partager le même espace dans des temps différents

Groupe de travail usager :

Il n'y a jamais eu de conflits important.

Le Conseil Général a lancé en début d'année son plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Il accorde aux chemins inscrits une protection juridique spéciale. Afin de sélectionner les itinéraires et de les inscrire au PDIPR, des commissions locale randonnée sont mise en place.

Il faut mettre en place des temps de concertation avec tous les usagers de la forêt afin de mettre en place une meilleure cohabitation.

Sensibiliser l'utilisateur sur toutes les activités qu'il va rencontrer en forêt

Vulgariser tout ce qui touche à l'exploitation forestière

Outil d'interprétation

Mettre en valeur tout le travail qui est fait et l'existence de chacun en soulignant ce qui est positif.

Sensibiliser les propriétaires forestiers

Discussion entre les partenaires

Mettre en place des outils de communication : dépliants, articles et organiser des sorties

Il faut médiatiser le plus possible

Organiser des visites de coupes en cours et antérieures avec les locaux. Il faut les inviter directement.

L'information doit être à double sens

Il faut localiser les points de pénétration (sentiers) et placer des panneaux d'information

Il faut cibler le grand public et également les locaux (habitants permanents) qui sont souvent à l'origine des réactions les plus fortes

Groupe de travail élus :

Il faut sensibiliser pour qu'il y ait une coexistence d'activités

On peut sensibiliser les gens à une forme de coexistence.

Cela ne peut pas fonctionner tout seul

Il faut mettre en place la réglementation en vigueur pour les sports motorisés

Les plus grosses atteintes au domaine forestier ce sont les stations de ski avec la création de pistes. Elles n'ont jamais été expliquées mais quand cela induit de l'emploi et du développement économique, il n'y a pas besoin d'expliquer. Ensuite viennent les sports motorisés, les randonneurs et les raquetistes]

Pour les sensibiliser il faut mettre en place la réglementation

8/ Les forêts du Pays bénéficient d'un potentiel important et d'atouts incontestables pour permettre le développement d'activités en lien avec l'éducation à l'environnement.

GW technique

GW usager



Groupe de travail technique :

L'éducation à l'environnement semble plus facile sur les zones dégradées.

Mettre en place des classes montagne / échange ville/ campagne.

Nature équilibrée modèle et exemplaire

Il ne faut pas aller plus loin que la question

Groupe de travail technique :

On s'occupe déjà de la biodiversité sans faire des localisations

Dans les documents de gestion il y a déjà une prise en compte (biodiversité est identifiée). La localisation n'est pas un préalable à la prise en compte de la biodiversité.

Il y a beaucoup d'espaces non gérés (communal non soumis et privé sans document de gestion)

La biodiversité commune ne doit pas devenir un obstacle à l'objectif de mobilisation des bois.

Groupe de travail usager :

Il faut agir sur des espèces spécifiques.

La biodiversité commune a un intérêt limité.

Il faut ouvrir le milieu par des coupes et mettre en place une gestion sylvicole de futaie jardinée ou irrégulière qui amène de la biodiversité

En forêt privée le morcellement favorise la biodiversité

Mettre en place des règles de gestion générale comme la prise en compte des arbres remarquables et arbres morts.

Action CRPF Pyrénées

11/ Le paysage du territoire est peut être marqué par une fermeture des milieux ouverts mais ce n'est pas le pastoralisme qui permettra d'enrayer cette tendance inéluctable.

GW technique



GW usager



GW élus

*Groupe de travail technique :*

Le pastoralisme n'est pas l'unique solution.

Manque d'opérations d'exploitations forestières, l'ONF perd pied et ne gère plus l'espace.

La fermeture des milieux ouverts est liée à la diminution de la pratique pastorale.

Dans certains secteurs la fermeture du milieu peut contribuer à lutter contre les risques naturels.

Le pastoralisme entretient le paysage, il y a une question de phasage (intervention mécanique et manuelle).

Une problématique locale : l'avenir du mélèzin

Groupe de travail usager :

Sur les prés de fauche, en fond de vallée, il y a un fort besoin d'entretien, le seul moyen, c'est le pastoralisme.

La tendance générale est que se sont les landes qui se transforment en forêts

Des outils existent comme avec Natura 2000

Mettre en place des moyens mécaniques (Le broyeur est considéré comme un outil pastoral)

Même si on fait du broyage avec entretien, dans certains endroits il y a de l'embroussaillage 15 ans après

On n'a pas de preuve pour la fermeture des milieux ouverts

Il ne faut pas forcément tout réouvrir partout

Groupe de travail élus :

Ce n'est pas uniquement le pastoralisme qui enrayera la fermeture du paysage

Il y a moins d'activité agricole donc moins d'entretien

Prendre exemple dans la vallée du Fournel avec une action Natura 2000 (mesure de débroussaillage)

Le pastoralisme est un ralentisseur de la végétation mais il y a des difficultés à éliminer les rejets

Il faut favoriser l'activité pastorale car elle est garante du bon maintien des agriculteurs et assure une valorisation de la ressource.

Mettre en place des opérations de sylvo-pastoralisme en intégrant le broyage aux modes de culture et que cela soit aidé

Il faut faire pâturer plus tôt et utiliser des troupeaux de chèvre.

Il y a une forte pression des équins, à gérer

12/ La régénération du mélèze est trop complexe et coûteuse pour assurer sa sauvegarde malgré son caractère emblématique.

GW technique



GW usager



GW élus

*Groupe de travail technique :*

C'est une question de coût qui dépend de la desserte et de la qualité de l'exploitation.

80% de financement public (contrat département et région). Ce sont les 2/3 de l'enveloppe du Conseil Général pour l'ONF

L'association des communes forestières 05 a une enveloppe d'avance de trésorerie pour les communes qui souhaitent mettre en œuvre une action forêt.

Le mélèze est vecteur d'une certaine image avec un rôle de protection et de filière

La recette des coupes doit être utilisée pour la régénération

Groupe de travail technique :

- Développer un plan financier spécifique pour la sylviculture de protection au même titre que la DFCI (dispositifs existants et fonctionnels)
- Renforcer le chiffrage du coût de la valeur de la forêt
- Valoriser financièrement sous forme d'aide
- Étude sur la perception des peuplements RTM
- Il faut entretenir régulièrement
- Mise en place de règles de gestion minimales pour les peuplements RTM

Groupe de travail usager :

- Si on n'entretient pas la forêt et les ripisylves les risques naturels vont se développer
- Cela dépend de la localisation

Pas forcément obligé d'intervenir. On peut le faire au cas par cas

Groupe de travail élus

- Il faut localiser les zones et quantifier les risques
- Il faut un entretien minimum
- Il y a un important danger si les peuplements ne sont pas entretenus
- Dans les plans de gestion, il faut mixer les peuplements

16/ La mise en place d'une gestion forestière concertée est garante d'une démarche durable

GW technique

GW élus

*Groupe de travail technique*

Les plans de gestion sont établis par le propriétaire. Ils choisissent les orientations de façon concertée

Il ne faut pas trop laisser le pouvoir de décision à l'ONF se sont les propriétaires qui sont les décideurs. Les communes (élus) doivent s'accaparer la gestion forestière

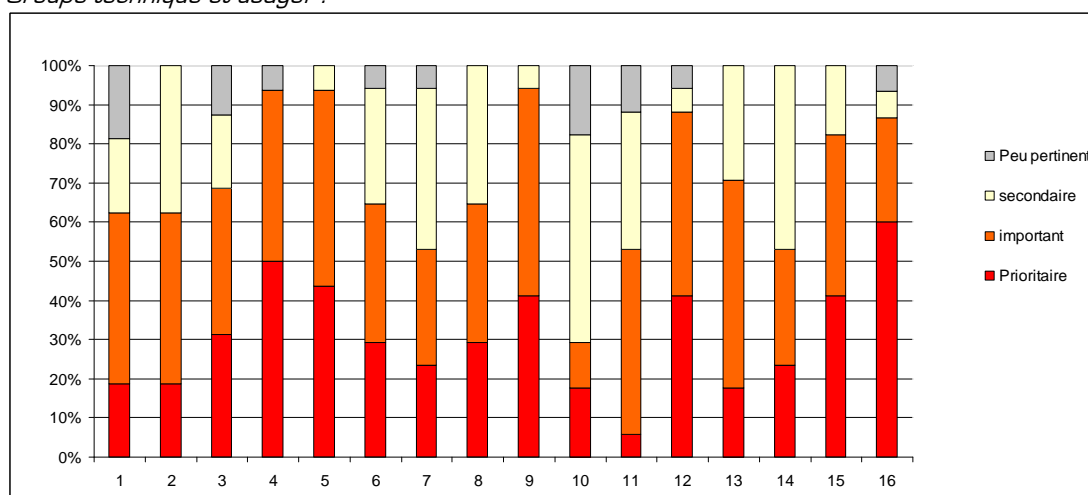
La CFT ne doit pas s'arrêter au mois de Juin

Il faut designer au sein des communes des personnes qui font le lien entre gestionnaire et collectivités. Interlocuteur technique à l'échelle du Pays ou des Communautés de communes.

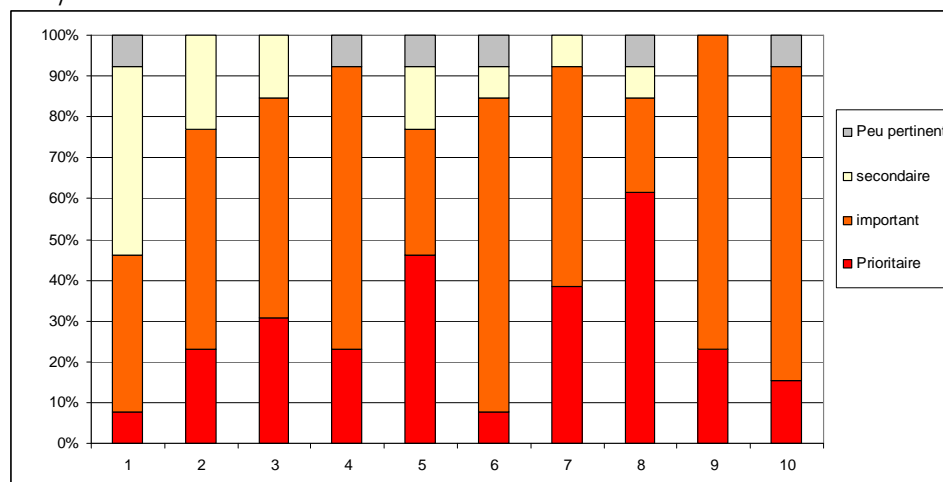
Groupe de travail élus

Maintenir les hommes (ONF)

Former les élus

VI] Classement des items*Groupe technique et usager :*

Groupe élus :



VII] Items pour les groupes de travail

« Technique » et « Usager »

1. Mettre en place des regroupements des propriétaires pour augmenter la quantité de bois récolté
 2. Débardage par câble
 3. Entreprises en aval de la filière bois
 4. Industrialisation des unités de première transformation.
 5. Encourager l'utilisation des bois locaux
 6. Aider le développement des entreprises de la filière bois
 7. Mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation pour mieux partager l'espace entre usages traditionnels et usages de loisir
 8. Développement d'activités en lien avec l'éducation à l'environnement.
 9. Permettre la régénération de la forêt même dans les secteurs fréquentés par les cervidés ou les skieurs
 10. L'identification et la localisation des habitats et des espèces
 11. Lutter contre la fermeture des milieux ouverts, éventuellement en soutenant le pastoralisme
 12. Sauvegarder le mélèze
 13. Adaptation la gestion forestière
 14. Manque de culture forestière
 15. Prévenir de tout risque naturel par l'entretien ou le renouvellement des peuplements (RTM ripisylves.)
- Se donner les moyens d'animation pour initier une gestion forestière concertée

« Elus »

1. Mettre en place des regroupements des propriétaires pour augmenter la quantité de bois récolté
2. Encourager la mobilisation des bois [par la création de desserte forestière ou le débardage par câble]
3. Aider le développement des entreprises de la filière bois
4. Encourager l'utilisation des bois locaux utilisés en seconde transformation mais aussi dans les bâtiments agricoles et collectifs
5. Mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation pour mieux partager l'espace entre usages traditionnels et usages de loisir
6. Permettre la régénération de la forêt même dans les secteurs fréquentés par les cervidés ou les skieurs
7. Lutter contre la fermeture des milieux ouverts, éventuellement en soutenant le pastoralisme
8. Sauvegarder le mélèze
9. Prévenir de tout risque naturel par l'entretien ou le renouvellement des peuplements (RTM ripisylves.)
10. Se donner les moyens d'animation pour initier une gestion forestière concertée